

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/10/2025 - 31905 - 2023 B 00201 - 947 937 330 - 2AS transports

31905

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime); cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : SASU 2AS TRANSPORTS

Adresse du siège social : [Stamp: TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY]

SIRET : 9 4 7 9 3 7 3 3 0 0 0 0 1 9

Mél : 15 OCT. 2025

Adresse du principal établissement : 7 RUE ADRIEN HUZARD 93300 AUBERVILLIERS

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : TRANSPORT DE PERSONNES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal : 0

Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 2 512

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé : EBP

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : [Stamp: AGENCE AUDIT CONTRÔLE REVISION]

Nom et adresse du conseil :

OGA/OMGA : [Stamp: OGA/OMGA]

Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant :

Date : Lieu :

Qualité et nom du signataire :

Signature :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :

EBP Informatique 2024

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2AS TRANSPORTS						Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		7 RUE ADRIEN HUZARD			93300		AUBERVILLIERS				
SIRET		9 4 7 9 3 7 3 3 0 0 0 0 1 9									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2					
							Exercice N clos le				
							3 1 1 2 2 0 2 3				
ACTIF							Brut		Amortissements – Provisions		Net
							1		2		3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012					
		Autres *		014		016					
	Immobilisations corporelles *		028		030						
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044		048						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		1 058		070		1 058	
		Autres * (3)		072		266		074		266	
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084		7 131		086		7 131		
	Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096		8 455		098		8 455			
Total général (I + II)							110		8 455		112
PASSIF									Exercice N		NET
									1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				1 000		
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131						132		
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136				2 135		
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142				3 135		
Provisions pour risques et charges				154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				674		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169						172		
	Comptes courants d'associés				173				4 143		
	Autres dettes				175						
Produits constatés d'avance				174							
Total III				176				5 320			
Total général (I + II + III)							180		8 455		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

S.A

②

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU 2AS TRANSPORTS		Néant <input type="checkbox"/> *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le			
						31 12 2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			Services *		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	38 635	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	35 782
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)							243	341
	Rémunérations du personnel *							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements *							254	
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI							255	
	Dotations aux provisions							256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	36 123	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	2 512	
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V)			
						294			
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	377	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	2 135	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		2 135	314		
REINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318	
	Provisions non déductibles *							322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)							324	377
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345							
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit							346
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)							655
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)							643
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)							645
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)							647
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)							648
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)							641
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							990
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2							352	2 512	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2							370	2 512	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2AS TRANSPORTS						Néant <input type="checkbox"/>	
I		IMMOBILISATIONS		Augmentations		Diminutions		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460		462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476	
Immobilisations financières		480		482		484		486	
TOTAL		490		492		494		496	
II		AMORTISSEMENTS		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice							
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
Total	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaires obligatoires (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2AS TRANSPORTS				Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter				
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380			
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

S.A

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2AS TRANSPORTS		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : 01/01/2023.....		et clos le : 31/12/2023.....		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026		
Période de référence	024		016				
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

S.A

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 4 7 9 3 7 3 3 0

Dénomination de l'entreprise 2AS TRANSPORTS

Adresse (voie) 7 RUE ADRIEN HUZARD

Code postal 9 3 3 0 0

Ville AUBERVILLIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONN CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONN CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SALAH Prénom(s) ADNENE

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1000

Naissance : Date 05/03/1970 N° Département Commune Pays TN

Adresse : N° 7 Voie RUE ADRIEN HUZARD

Code postal 93300 Commune AUBERVILLIERS Pays FR

Tire (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 4 7 9 3 7 3 3 0

Dénomination de l'entreprise 2AS TRANSPORTS

Adresse (voie) 7 RUE ADRIEN HUZARD

Code postal 9 3 3 0 0

Ville AUBERVILLIERS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

ERP Informatique 2024

S.A